

Société Industrielle pour la Production d'Energie Propre
Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 Euros
Siège social : Avenue de la Bienfaisance – BP6
13117 LAVERA

490 702 800 RCS AIX-EN-PROVENCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 NOVEMBRE 2006

L'an deux mille six, le 21 novembre 2006 à 8 heures, l'associé unique s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Sont présents :

- INEOS Manufacturing France SAS (anciennement dénommée INNOVENE Manufacturing France SAS)

Seul associé de la société

Monsieur Xavier BONTEMPS, Président de la société assiste à la réunion.

Monsieur Joël HEISSERER est désignée en qualité de président de séance et déclare la séance ouverte.

La feuille de présence révèle que l'associé unique est présent ou représenté régulièrement.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de démission du Président

Puis, le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation sur les Sociétés Commerciales, être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du Président de la société et nomination d'un nouveau Président

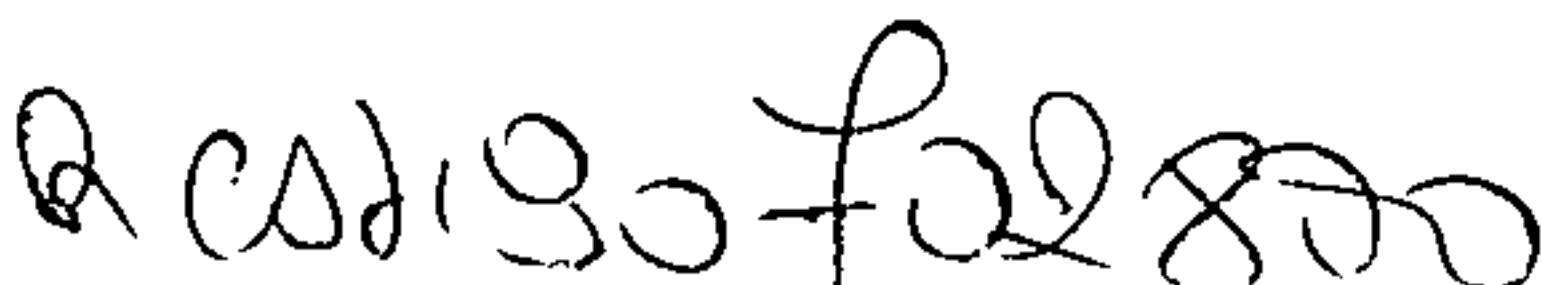
Le président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Xavier BONTEMPS en tant que Président et administrateur de la société et décide de nommer, à compter de ce jour,

DÉPOT GTC AIX  - 6 AVR. 2007





Monsieur Ghislain DECADT pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Ghislain DECADT accepte ladite fonction et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président et administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

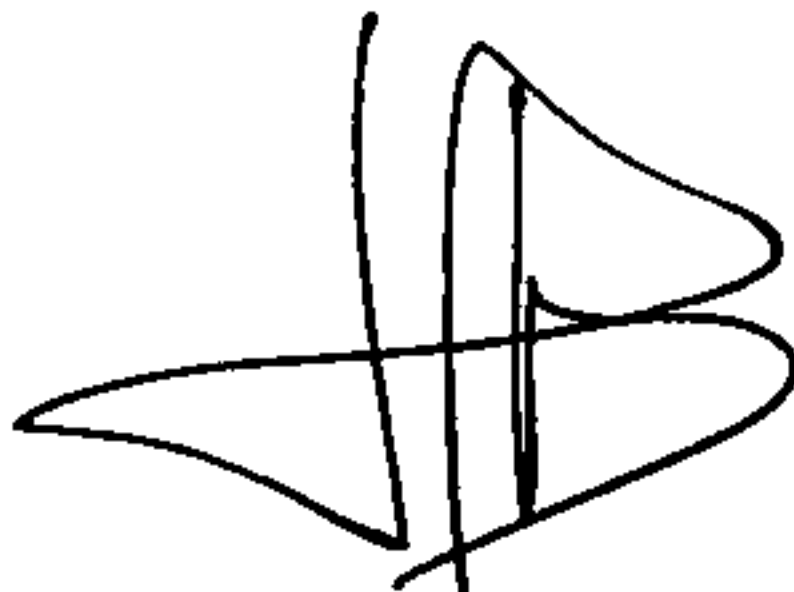
DEUXIEME DECISION

L'Associée unique donne au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait des présentes tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel a été signé après lecture par les membres du bureau.

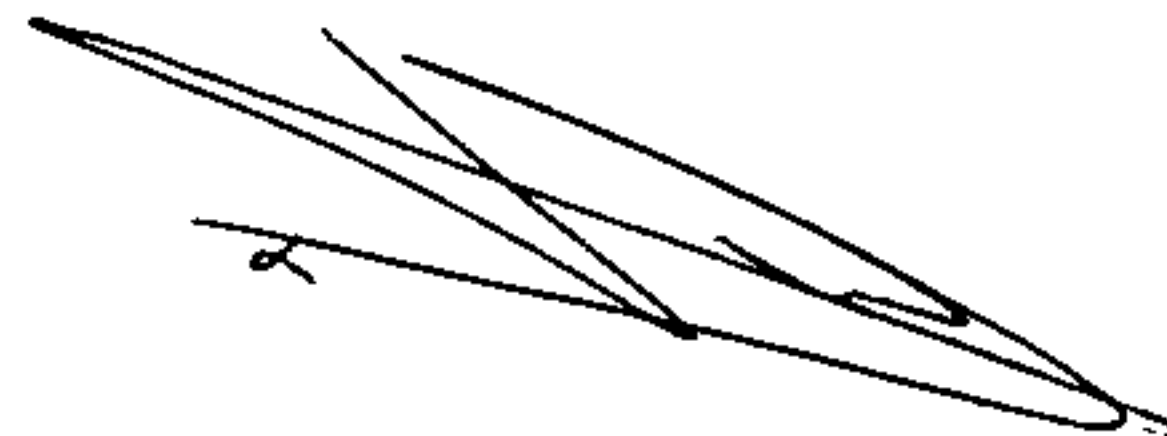


Le président de séance
Joël HEISSERER



Le président de la Société
Ghislain DECADT

Copie certifiée conforme



Ghislain DECADT